

Province de Québec
Circonscription de Richelieu
Ville de Sorel-Tracy

Présences À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy, tenue à l'hôtel de ville, le 13 février 2023 à 18 h, à laquelle sont présents, forment quorum et siègent sous la présidence du maire, M. Patrick Péloquin, la conseillère et les conseillers suivants :

M. Olivier Picard, conseiller du district n° 1 - Bourgchemin
Mme Sylvie Labelle, conseillère du district n° 2 - Richelieu
M. Martin Lajeunesse, conseiller du district n° 3 - Saint-Laurent
M. Jocelyn Mondou, conseiller du district n° 4 - Vieux-Sorel
M. Stéphane Béland, conseiller du district n° 5 - Du Faubourg
M. Mathieu Gagné, conseiller du district n° 7 - Des Patriotes

M. Benoît Guèvremont, conseiller du district n° 6 - Des Gouverneurs, et Mme Dominique Ouellet, conseillère du district n° 8 - Pierre-De Saurel, avait au préalable motivé leur absence.

Le directeur général, M. Carlo Fleury, et le directeur du Service juridique et greffier, M. René Chevalier, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

Après avoir constaté l'avis et les délais de convocation ainsi que le quorum, le maire déclare la présente séance régulièrement constituée.

2023-02-075 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. Mathieu Gagné, appuyé par M. Stéphane Béland, que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2023-02-076 Programmation des travaux - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023,

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

IL EST PROPOSÉ par M. Jocelyn Mondou, appuyé par Mme Sylvie Labelle :

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023,

QUE la Ville de Sorel-Tracy approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de la programmation de travaux n°2 jointe aux présentes et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme,

QUE la Ville de Sorel-Tracy s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution,

QUE la Ville de Sorel-Tracy atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux n° 2 jointe aux présentes comporte des coûts réalisés véridiques, et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles,

QUE le chef de projet – environnement et génie et le directeur du Service du génie soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sorel-Tracy, les documents de demande de subvention relatifs aux projets de la programmation de travaux jointe aux présentes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Période de questions

Le maire procède à la période de questions avec les personnes de l'assistance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par M. Olivier Picard, appuyé par M. Stéphane Béland, que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

René Chevalier, greffier

Patrick Péloquin, maire